
Provinces et habitats d'origine des pionniers de la vallée laurentienne

Hubert Charbonneau et André Guillemette
Département de démographie
Université de Montréal

La question de l'origine des Français passés de l'ancienne à la nouvelle France hante depuis toujours les chercheurs québécois. Historiens, linguistes, généalogistes et, plus récemment, démographes se sont employés les uns à établir les lieux d'origine, les autres à en dresser la compilation. Les connaissances essentielles sur le sujet, acquises depuis le début du siècle et qui seront passées en revue ci-après, ne peuvent être contestées. Mais des imprécisions, voire des erreurs, subsistent. En outre, les caractéristiques des immigrants n'ont guère été étudiées, les auteurs s'étant généralement contentés d'évaluer la part respective des diverses provinces dans le peuplement du Canada.

Grâce au *Registre de la population du Québec ancien* (Légaré, 1988), l'équipe du Programme de recherche en démographie historique (PRDH) de l'Université de Montréal est maintenant en mesure de fournir de nouveaux résultats. Ceux-ci se rapportent pour l'instant aux pionniers établis avant 1680. Des distinctions sont faites selon le sexe et, pour la première fois, selon le type d'habitat d'origine. L'aspect linguistique n'est pas oublié non plus. Pour être comprise, l'analyse des données doit cependant être précédée du nécessaire exposé méthodologique, les travaux antérieurs se révélant malheureusement assez peu explicites à cet égard. De même, on ne saurait éviter en toute rigueur la difficile critique des sources.

SOURCES

Au Québec, les actes de mariage constituent la source principale d'information pour déterminer le lieu d'origine des immigrants. Les contrats notariés de mariage ont également beaucoup d'importance en la matière. Il faut leur ajouter les registres de confirmation, les registres de malades des hôpitaux et les contrats d'engagement en France. Les actes de sépulture contiennent à l'occasion ce type d'information, que l'on retrouve accessoirement dans les documents les plus divers. Le dépouillement des registres paroissiaux français permet enfin de fixer avec exactitude le lieu de naissance de certains pionniers.

Le *Rituale Romanum*, en vigueur depuis 1614 en Nouvelle-France, demandait que le rédacteur inscrive le domicile du père des conjoints dans l'acte de mariage. C'est sans doute à cette réglementation ecclésiastique qu'obéissaient les prêtres du XVII^e siècle, car les prescriptions civiles n'exigeaient que la mention du domicile des époux (Bouchard et Larose, 1976). L'importance attribuée au diocèse tend d'ailleurs à confirmer cette impression. Mais il paraît souvent difficile, à vrai dire, d'attribuer un sens précis au lieu indiqué : s'agit-il de la résidence des parents, leur dernière s'ils sont décédés, ou ne s'agit-il pas plutôt du lieu de naissance de celui qui fait l'objet de l'acte ou même de son dernier domicile fixe en France ? Rarement est-il précisé clairement qu'il s'agit bien du lieu de naissance du sujet. La logique voudrait que le prêtre note soit le lieu de baptême, soit la dernière paroisse à laquelle appartenait l'époux ou l'épouse, celle où les bans auraient été publiés le cas échéant. C'était en tout cas la formule alors en usage dans la métropole et c'était aussi celle qui, à notre avis, prédominait dans le diocèse de Québec au XVII^e siècle.

Si on s'en tient aux pionniers mariés au Canada avant 1680, les pertes d'actes ont touché un peu moins d'un mariage sur cinq (Charbonneau *et al.*, 1987, p. 34). Les registres conservés ne sont pas parfaits pour autant : un bon nombre d'entre eux sont des retranscriptions consécutives à l'usage des feuilles volantes, ce qui a une incidence sur l'orthographe des noms propres et spécialement sur celle des noms de lieux français. Le prêtre qui procédait à la copie des actes n'était pas forcément celui qui enregistrait le mariage initialement : il en est résulté des erreurs susceptibles de confondre le chercheur actuel. L'exemple le

plus frappant à cet égard est la retranscription faite en 1679 par Henri de Bernières, curé de Québec, des 645 actes de mariage consignés dans le registre de Notre-Dame entre le 10 janvier 1661 et le 31 juillet 1679. Il se révèle impossible de mesurer jusqu'à quel point le copiste est responsable de la déformation des noms ; en revanche, sa belle écriture facilite la lecture de ces pages qui rendent compte du premier mariage de près d'un pionnier sur trois avant 1680. Le registre de Sainte-Famille de l'île d'Orléans contient aussi des copies d'actes enregistrés sur feuilles volantes par Thomas Morel de 1669 à 1671 : comme à Québec, ces actes posent un très grand nombre de problèmes quant à la graphie des toponymes.

Souvent plus précis que l'acte, le contrat de mariage mentionne aussi en général le domicile des parents du garçon ou de la fille. C'est pourquoi l'origine n'est presque jamais indiquée dans les cas de remariage, sauf pour noter le domicile d'un conjoint décédé en France. Le notaire précise fréquemment : « fils de un tel, vivant demeurant » à tel endroit, ce qui ne laisse guère de place à l'ambiguïté. Dans certains cas, le contractant est déclaré « natif » de tel endroit.

L'interprétation des autres documents est encore plus ardue, sauf pour les contrats d'engagement où le lieu déclaré correspond manifestement au domicile de l'intéressé. Il se pourrait par ailleurs que la paroisse ou le diocèse mentionné lors de la confirmation soit celle ou celui du baptême.

MÉTHODES

La détermination de l'origine des immigrants soulève de nombreux problèmes méthodologiques que les chercheurs n'ont pas toujours cernés avec clarté. Il convient de les passer brièvement en revue ; la majorité sont du ressort de la généalogie et quelques-uns concernent plutôt le statisticien.

Lecture du manuscrit

Le déchiffrement de certaines écritures, véritables hiéroglyphes, constitue une difficulté redoutable et est une source d'erreurs nombreuses. Les actes de certains notaires, en particulier, exigent une

évidente expertise que n'ont pas la plupart des chercheurs. Certes, des publications de nature paléographique favorisent depuis peu la tâche à cet égard (Lafortune, 1982-1988). Il n'en subsiste pas moins une abondance d'embûches. Qu'on en juge : un auteur expérimenté a lu *Cherache* quand il convient sans doute de lire *Chênes* ; un autre a lu *Mouton* là où le notaire Duquet a écrit *Aventon* ; les meilleurs généalogistes ont lu *St-Esric de Massa* (transformé en *St-Éric de Massac*) quand il faut plutôt relever *St-Esrie de Matta*. Plusieurs ont vu *Jovincens* au lieu de *Jouiniens* (pour *Junien*), ou encore *Douzac* pour *Touzac*, *Trêve* pour *Tire* ou même *Chouilles* pour *Moulins*. La liste est inépuisable. Les confusions les plus fréquentes proviennent de la difficulté de distinguer les minuscules *i*, *n*, *m*, *u* ou *v*, notamment quand elles se succèdent nombreuses dans un même mot.

Déclaration de l'origine

L'origine est généralement déclarée par l'immigrant lui-même. Il arrive cependant que ce soit le fait d'une tierce personne, comme dans un acte de sépulture. Le lieu mentionné est le plus souvent un toponyme paroissial, accompagné ou non de son vocable, c'est-à-dire du nom du saint patron de l'église : *Tourouvre* ou mieux *Saint-Aubin de Tourouvre*. Mais la déclaration ne correspond parfois qu'à un diocèse, à une région ou, plus vaguement encore, à une province : par exemple, « de l'évêché de Saintes », « de l'île d'Oléron » ou, simplement, « de Saintonge ».

Le rédacteur orthographie les noms de lieux en fonction de ses connaissances, mais aussi d'après la prononciation et l'accent des immigrants ; si cette pratique n'engendre guère de problèmes dans le cas des villes connues, il en va tout autrement pour les petits villages. Comme nul ne pouvait prétendre connaître les 40 000 paroisses de France, la translittération phonétique revêt forcément des formes variées. C'est ainsi que *St-Jouan* peut correspondre à *St-Ouen*, que *St-Omer* cache *St-Baumer*, que *Coignat* remplace *Cauna*, que *Dissay* peut s'écrire successivement *Isset* ou *Guissais*, que sous *Cachiat* (lu *Cachiot*), il faut deviner *Queyssac* et que le *pays Donne*, c'est tout simplement le *pays d'Aunis*.

Il arrive aussi que le rédacteur complique les choses : le bourg de *Jauzé* devient sous sa plume *St-José*, par exemple. L'attribution du

diocèse est parfois erronée, car tous les immigrants ne savent manifestement pas à quel évêché se rattache leur paroisse d'origine ; le prêtre doit alors procéder à des déductions. Si chaque problème pris isolément se résout presque toujours facilement, l'addition des diverses difficultés constitue en revanche une source infinie d'énigmes : ainsi, s'il va de soi que *St-Army* équivaut à *St-Rémi*, il se révèle nettement plus ardu de déceler que *Ste-Thérèse* provient d'une mauvaise lecture de *St-Thermie*, autre forme de *St-Rémy*.

Dans l'ensemble du XVII^e siècle, la documentation laisse toutefois l'impression d'une assez grande facilité de communication entre immigrants d'une part et rédacteurs (généralement prêtres ou notaires) d'autre part. L'accent ne paraît avoir été qu'une cause mineure de problèmes, en l'occurrence. Tout au plus peut-on souligner l'écriture un peu plus malmenée que la moyenne des toponymes ruraux de provinces comme le Périgord et le Limousin, par exemple. Par opposition, les déclarations des colons arrivés des pays voisins de la France ont donné lieu à des interprétations dont on ne trouve presque pas d'exemple pour les pionniers venant de l'Hexagone : ainsi Suzanne *Betefer* ou *Boifaitte* de la ville de *Cletaste* doit se lire Suzanne *Bedford* de la ville de *Gloucester* ; Cornelius *Aubry* (pour *O'Brien* ou *O'Brennan*) se déclare d'une ville que le rédacteur a transcrit sous la forme non identifiable de *Diasony Hovillean* en Irlande ; Pierre *Moller* dit L'Allemand, enfin, est déclaré originaire d'un lieu introuvable, lu tantôt *Escalis*, tantôt *Sralissa* !

Nous n'avons repéré qu'un seul lieu français inscrit en patois : il s'agit d'*Avrillé* en Vendée, mentionné sous sa forme poitevine d'*Auvre-gnat* (Robert, 1989, p. 10).

Localisation de l'origine

Il ne suffit pas de bien relever un toponyme ; il convient aussi de le situer précisément sur la carte, ce que n'ont pas toujours fait les chercheurs. On ne saurait se satisfaire à cette fin du recours à un simple dictionnaire des communes de France actuelles. Il importe de consulter les répertoires établis au XVIII^e siècle. Environ 10 % des paroisses de l'Ancien Régime ont disparu, selon nos calculs, et près de 20 % ont plus ou moins changé de nom. Les ouvrages du XVIII^e siècle étaient autrefois peu accessibles au Québec et c'est sans doute pourquoi nos

prédécesseurs signalent rarement leurs instruments de recherche en la matière. À peine peut-on relever une liste faisant état, en 1951, de l'un de ces dictionnaires (Auger, 1951). Il faut attendre les années récentes pour voir citer (Robert, dep. 1984) les indispensables publications de Saugrain (1709), Doisy (1753) et Expilly (1762-1770). De nouvelles publications s'ajoutent également de nos jours : celle de Dupâquier (1977) sur le Bassin parisien et surtout la magnifique collection des *P paroisses et communes de France* (Bardet et Motte, dep. 1974). Il faut enfin mentionner l'*Atlas historique de Normandie* (1967) que l'on souhaiterait voir imiter dans l'ensemble du territoire français.

Les paroisses homonymes abondent dans l'ancienne France, même à l'intérieur d'une province. Les similitudes sont en outre multipliées par les erreurs d'écriture ou de lecture : par exemple, *Savigné, Savignieu, Sauvigné, Sauvigney, Souvigné, Savigny, Sauvigny* ou *Souvigny* sont susceptibles de désigner une seule et même paroisse ; or, d'après Doisy (1753), ces différents toponymes concernent 49 paroisses au XVIII^e siècle, dont 12 en Bourgogne seulement. Dans la seule Normandie, on retrouve 17 paroisses sous le nom de *Neuville*.

Autre problème, le fait que certaines paroisses soient désignées par un vocable d'église, comme *Saint-Pierre* ou *Saint-Martin*. Il s'ensuit qu'on ne sait pas toujours si, par exemple, *St-Martin* est un toponyme complet ou non. Plus encore, *St-Martin, évêché de Rouen* peut désigner soit l'une des 2 paroisses de ce nom dans cette ville, soit l'une des 20 paroisses portant le nom de *Saint-Martin* dans le diocèse de Rouen, sans compter toutes celles qui sont désignées d'un autre nom mais dont le vocable est aussi *Saint-Martin*.

La toponymie française se révèle fort heureusement d'une constance remarquable à travers les siècles. Même les noms des paroisses supprimées subsistent encore à notre époque comme lieux-dits, de sorte qu'il est toujours possible de les retrouver sur les cartes à grande échelle (par exemple celles de l'Institut géographique national ou celles de Michelin).

Définition des provinces

Dernier obstacle, le classement par province n'est pas de tout repos. Le mot *province* a sous l'Ancien Régime, du moins du point de vue civil, un sens vague, imprécis et qui ne correspond à aucune division administrative précise (Mirot et Mirot, 1980). Comme les gouvernements portaient des noms de province, il en ressort beaucoup de confusion, d'autant plus que la tradition populaire attribuait à certaines provinces des délimitations discutables. Par exemple, la Picardie se serait étendue sur toute la moitié septentrionale de l'Île-de-France. Le statisticien doit donc trancher là aussi et nécessairement de façon quelque peu arbitraire.

Compte tenu de nos objectifs, nous retenons d'abord le territoire actuel de la France continentale : cela permet de distinguer 36 provinces au départ, y compris la Savoie et le comté de Nice. Il nous paraît cependant utile de découper l'immense Guyenne, de façon à séparer la Gascogne et le Périgord de la Guyenne proprement dite. Nous ajoutons aussi quatre petites provinces correspondant à des parties du Bassin parisien desquelles sont issus de nombreux pionniers : la Brie, la Beauce, le Perche et le Saumurois. En comptant Paris à part, nous obtenons 43 territoires appelés ci-après provinces (voir carte 1).

Ce découpage entraîne une grande diversité d'origines que la petitesse des effectifs migratoires ne nous permet guère de conserver pour l'analyse. Des regroupements s'imposent et nous retiendrons soit 22 ensembles, soit 9 grandes régions, suivant les exigences de la statistique.

TRAVAUX ANTÉRIEURS

Le premier auteur qui ait affronté tous ces défis méthodologiques fut l'historien François-Xavier Garneau, probablement dès 1846. Il consulta les minutes de 33 notaires de l'ancien gouvernement de Québec, pour en tirer une compilation relative à 2 002 immigrants arrivés au Canada avant 1700. Il partagea la France en 46 unités territoriales, mais il n'expliqua aucunement ses procédés et ne chercha pas non plus à déterminer avec exactitude les divers lieux d'origine. Il lui fut impossible de classer 45 toponymes, mais il distingua les colons originaires des pays étrangers (voir Garneau, 1859).

CARTE 1
LES ANCIENNES PROVINCES DE FRANCE



----- Limites approximatives
entre langue d'oc
et langue d'oïl

Peu après, Jean-Baptiste Ferland (1861-1865) innova à son tour en publiant la première liste nominative de colons par lieu précis d'origine. Il se limita cependant à 426 hommes recensés dans les deux seuls registres de Québec et de Trois-Rivières. Ses travaux eurent en réalité plus d'ampleur, car, quelques années auparavant, Rameau de Saint-Père (1859) avait déjà produit un tableau relatif à 1 781 immigrants de sexe masculin, grâce à des recherches non publiées faites par Margry et Ferland sur l'ensemble du Régime français. Ces compilations, qui ne tiennent pas compte des colons issus d'autres pays que la France, font successivement état de 32 puis de 40 provinces distinctes ; le classement est en outre établi par période de mariage.

La publication du dictionnaire généalogique de Cyprien Tanguay (1871-1890) marqua ensuite un progrès considérable. En dépouillant l'ensemble des registres paroissiaux du Régime français, le célèbre généalogiste allait fournir la matière aux premières statistiques exhaustives. Lui-même n'eut pas le loisir d'identifier les toponymes patiemment relevés ni d'en tirer une quelconque compilation. Ce fut plutôt l'œuvre de deux autres ecclésiastiques : Stanislas Lortie et Archange Godbout. Le premier dressa une statistique à laquelle on se réfère encore, alors que le second s'intéressa à tous les aspects de la question.

L'abbé Lortie (1903-1904) publia deux tableaux : l'un, d'après Tanguay, se rapporte à 3 757 immigrants des deux sexes qui se sont mariés avant 1701 ; l'autre incorpore le dépouillement du registre des confirmations de Québec pour la même période et porte sur 4 894 personnes, dont un peu plus d'un millier restées célibataires ou reparties en France. Les immigrants sont répartis selon 38 provinces et en fonction de l'époque où ils apparaissent dans les registres, c'est-à-dire le plus souvent suivant l'année de mariage. Les cas indéterminés, comme les non-Français, sont passés sous silence. Rien n'est dit sur la méthode ; on en déduit que l'auteur a tout simplement relevé, sans les contrôler, les renseignements archivistiques fidèlement recopiés par Tanguay.

Beaucoup plus critique, le père Godbout (1946) a dressé les compilations les plus complètes pour l'ensemble du Régime français, mais il ne les a que partiellement publiées. Il s'est surtout efforcé d'attribuer un lieu précis à chaque immigrant en comparant entre elles les informations tirées des diverses sources. C'est aussi lui qui a le mieux identifié

les différents toponymes paroissiaux. Sa lecture des manuscrits et ses déductions sont rarement prises en défaut. Il n'a malheureusement pu compléter son œuvre et ses publications sont dispersées (voir Godbout, 1951-1965). Des chercheurs ont exploité ses travaux à des fins statistiques (Harris, 1972; Charbonneau, 1975).

D'autres auteurs ont fait de même en prenant comme base le dictionnaire de Tanguay. Citons Benjamin Sulte qui, selon Malchelosse (1947), a classé les origines de 7 234 immigrants pour la période 1608-1750. Pour sa part, É.-Z. Massicotte (1937) a constitué un tableau dans lequel il n'oublie ni les étrangers, ni les cas indéterminés. Sa compilation, qui partage la France en 46 unités territoriales, porte sur 3 704 immigrants établis entre 1700 et 1765.

Plus récemment, de nombreux chercheurs se sont intéressés à l'origine de certains immigrants, aux pionniers arrivés au début de la colonie (Trudel, 1983) ou venant d'une province en particulier (Fournier, 1981). On a même entrepris le répertoire complet de tous les immigrants d'origine connue qui se sont mariés (Robert, dep. 1984). Mais l'ouvrage qui a le plus nettement fait progresser nos connaissances est le *Dictionnaire généalogique des familles du Québec* de René Jetté (1983). Grâce à son flair et à son imagination, celui-ci a pu identifier un très grand nombre de toponymes restés plus ou moins obscurs jusque-là. On peut seulement regretter qu'il n'ait guère consulté les dictionnaires du XVIII^e siècle; il n'a pas toujours cherché non plus à fixer chaque paroisse sur la carte et son travail se limite à la période s'étendant de 1608 (fondation de Québec) à 1730.

Jetté a profité des travaux du PRDH de l'Université de Montréal. Notre équipe a en effet entrepris, à la fin des années 1960, de dépouiller, à l'instar de Tanguay, tous les registres paroissiaux de la vallée laurentienne depuis 1621 (premier acte conservé à Notre-Dame de Québec) jusqu'à 1850. Une partie des résultats a déjà été publiée dans l'*Atlas historique du Canada* (Charbonneau et Robert, 1987): en particulier, une carte inédite a été dressée illustrant de quelles localités venaient les immigrants avant 1760. Cependant, ce bilan a dû être produit à une époque où l'état d'avancement de la recherche obligeait encore le recours aux ouvrages traditionnels, surtout pour le XVIII^e siècle. Limitées aux Français qui se sont mariés, ces données faisaient tout de

même état de 8 527 immigrants, le plus fort total considéré jusque-là. Mais les connaissances ont continué de progresser depuis.

NOUVEAUX RÉSULTATS

Longtemps accaparé par l'élaboration et l'informatisation des données, le PRDH n'a pu accorder à la question des lieux d'origine tout l'effort qui était requis. Une révision complète s'imposant, nous avons entrepris d'examiner, cas par cas, tant les sources manuscrites que les imprimés portant sur la question.

Avant de songer aux immigrants isolés qui n'ont généralement fait que passer dans la colonie, il a paru logique de s'en tenir d'abord aux colons qui se sont mariés. Aussi avons-nous cherché, dans un premier temps, à clarifier le mieux possible la situation des 3 428 pionniers établis avant 1680. Pour chacun d'eux, nous avons littéralement passé à la loupe toute l'information les concernant. Seuls quelques manuscrits moins accessibles nous ont échappé jusqu'à maintenant, mais ils consistent surtout en des contrats de mariage d'immigrants dont l'origine ne pose pas de difficultés d'interprétation. Un lieu, c'est-à-dire le premier lieu de résidence connu, a été attribué à chaque pionnier, parfois arbitrairement quand il a fallu trancher entre des déclarations divergentes. Presque tous les toponymes ont été situés sur la carte. Quelques-uns restent en suspens, que nous ne désespérons pas de débrouiller un jour, au fur et à mesure de la parution des *Paroisses et communes de France* (Bardet et Motte, dep. 1974).

Grâce aux dictionnaires du XVIII^e siècle, chaque paroisse de France peut être classée comme urbaine ou rurale. Plus encore, les bourgs sont distingués de la masse des paroisses rurales, alors que les villes sont réparties en trois catégories : grandes, moyennes, petites. Sont considérées ici comme grandes les agglomérations d'environ 25 000 habitants ou plus ; il s'en trouve 22 qui ont fourni des pionniers au Canada. Les petites villes sont celles de moins de 1 000 feux (4 000 à 5 000 habitants), toutes les autres étant classées comme moyennes. En ajoutant les situations indéterminées, on obtient donc six possibilités pour chacune des provinces de France, ce qui nous a conduits à dresser une liste de 252 codes (42 provinces × 6), sans compter des codes distincts pour Paris, Rouen et La Rochelle. Intégrés ensuite au *Registre de*

la population du Québec ancien (Légaré, 1988), ces codes devaient permettre de multiplier les possibilités d'analyse.

Provinces dominantes

Près de 99 % des pionniers d'origine connue se rattachent à une province de France, une quarantaine seulement se déclarant d'un autre pays. Après l'exclusion de ces derniers, il reste 3 384 immigrants des deux sexes que tout autorise à considérer comme des Français. Parmi eux, 7 % ne peuvent être classés par province ; nous avons fait le choix de les répartir au prorata des cas connus, de façon à conserver dans les calculs la totalité des pionniers d'origine française.

La distribution par province apparaît au tableau 1 où des regroupements ont été effectués pour éviter les trop faibles effectifs. Seules trois provinces ne sont pas en cause : l'Alsace, le Roussillon et le comté de Nice. En revanche, quelques-unes prennent la part du lion, les six plus importantes regroupant 70 % des pionniers. La Normandie arrive en tête (19,6 %), devant l'Île-de-France (17,8 %), suivie de l'Aunis (11,9 %) et du Poitou (10,5 %). Plus loin, le Perche (5,3 %) et la Saintonge (5,1 %) devancent toutes les autres parmi lesquelles aucune n'atteint 3 % de l'ensemble.

Le classement diffère peu de celui qui est proposé par Lortie (1903-1904). Soulignons les quelques légères différences : moins de Normands et de Percherons, d'Angevins et de Manceaux, de Picards, de Champenois et de Méridionaux ; plus de Parisiens en revanche, de même que de Poitevins, de Saintongeais et d'Angoumois. La concentration s'en trouve accrue. Par comparaison avec les chiffres que nous avons publiés dans l'*Atlas historique du Canada* (Charbonneau et Robert, 1987), la Normandie et l'Île-de-France augmentent leur part, alors que le Poitou et l'Aunis régressent.

TABLEAU 1
DISTRIBUTION DES PIONNIERS* PAR PROVINCE D'ORIGINE
(POUR 100)

Province	Lortie	<i>Atlas historique</i>	PRDH (1991)
Bretagne	2,6	2,9	2,8
Normandie	20,8	19,0	19,6
Perche	6,6	6,3	5,3
Île-de-France	15,9	16,9	17,8
Brie, Beauce	1,7	2,1	2,3
Orléanais, Touraine	3,2	3,2	3,6
Anjou, Saumurois	3,8	3,2	3,4
Maine	3,9	2,5	2,8
Picardie, Artois, Flandre	3,3	2,6	2,4
Champagne, Lorraine, Franche-Comté	3,7	2,5	2,9
Bourgogne, Lyonnais	1,5	1,3	1,3
Poitou	8,7	11,1	10,5
Aunis	11,8	13,1	11,9
Saintonge	4,6	5,1	5,1
Angoumois	1,6	2,0	2,4
Berry, Nivernais, Bourbonnais	0,8	1,1	1,1
Marche, Limousin, Auvergne	1,0	1,1	1,1
Guyenne, Périgord	2,0	2,1	1,9
Provinces du Midi	2,5	1,9	1,8
Ensemble	100	100	100
(Nombres absolus)	(2 770)	(3 525)	(3 384)

* Immigrants français des deux sexes, mariés avant 1680 ; les cas indéterminés sont répartis au prorata. Sources : Lortie, 1903-1904 ; Charbonneau et Robert, 1987 ; Programme de recherche en démographie historique (Université de Montréal).

La répartition par grandes régions montre également quelques changements (voir tableau 2). Seconde chez Lortie, la région Poitou-Charentes bondit au premier rang, nettement devant la Normandie et le Perche réunis. Ce dernier groupe recule, de même que les pays de la Loire, pendant que s'accroît l'importance relative de Paris et de sa région. L'écart entre la Normandie et la région parisienne diminue de moitié. La part totale de ces quatre principales régions augmente quelque peu, jusqu'à rassembler plus de cinq pionniers sur six. À l'opposé, les

pays de langue d'oc (au sud de la ligne de démarcation sur la carte 1) ne fournissent pas 5 % de l'ensemble.

TABLEAU 2
**IMPORTANCE RELATIVE DES PRINCIPALES RÉGIONS
 D'ÉMIGRATION (POUR 100)**

Lortie		PRDH	
Région	%	Région	%
1. Normandie-Perche	27,4	1. Poitou-Charentes	29,9
2. Poitou-Charentes	26,7	2. Normandie-Perche	24,9
3. Région parisienne	17,6	3. Région parisienne	20,1
4. Pays de la Loire	10,9	4. Pays de la Loire	9,8
Ensemble	82,6		84,7

Sources : Lortie, 1903-1904 ; Programme de recherche en démographie historique (Université de Montréal).

Taux d'émigration

La taille des provinces varie sensiblement tant en population qu'en superficie. Vingt-cinq fois plus peuplée que le Perche, la Normandie, par exemple, ne fournit pas quatre fois plus de pionniers que la patrie des Cloutier, des Gagnon et des Boucher. Il en résulte des taux d'émigration fort dissemblables (voir tableau 3), les plus élevés étant le fait de deux petites provinces, l'Aunis et le Perche. Même réuni à la Saintonge et à l'Angoumois, l'Aunis présente encore un taux dix fois supérieur à la moyenne, sans doute en raison du rôle joué par le port de La Rochelle dans le développement de la colonie. Quant au Perche, son éloignement de la côte ne l'empêche nullement de figurer au second rang que lui valent ici les hasards de l'histoire.

La place tenue par Paris tient à sa fonction de capitale et, plus précisément, à l'émigration des « filles du roi », comme on le verra ci-après. Suivent dans l'ordre le Poitou, la Normandie et les pays de la Loire, tous au-dessus de la moyenne. Toutes les autres provinces, sauf l'Île-de-France (sans Paris), se situent nettement sous la moyenne, les indices les plus faibles caractérisant celles de langue d'oc.

TABLEAU 3
NOMBRE DE PIONNIERS PAR PROVINCE
POUR 100 000 HABITANTS VERS 1700

Province	Nombre de pionniers	Population vers 1700 (en milliers)	Taux d'émigration (pour 100 000)
Aunis	403	72	560
Perche	180	70	257
Saintonge, Angoumois	257	288	89
Paris	439	510	86
Poitou	354	612	58
Normandie	662	1 820	36
Touraine, Anjou, Saumurois, Maine	258	1 069	24
Orléanais, Beauce	113	607	19
Île-de-France, Brie	200	1 238	16
Picardie, Artois, Flandre	81	1 155	7
Berry, Nivernais, Bourbonnais	37	614	6
Bretagne	94	1 655	6
Champagne, Lorraine, Alsace, Franche-Comté	97	1 820	5
Guyenne, Périgord	66	1 482	4
Bourgogne, Lyonnais	44	1 169	4
Marche, Limousin, Auvergne	37	1 145	3
Provinces du Midi	62	3 734	2
Ensemble	3 384*	19 060	18

* Les cas indéterminés sont répartis au prorata.

Source : Dupâquier *et al.*, 1988.

Variations chronologiques

L'importance relative des diverses provinces fluctue singulièrement au cours du temps (voir tableau 4), d'autant plus que les nombres en cause ne sont guère considérables. Premiers arrivés, les gens du Perche et les Normands occupent une place prépondérante à l'aube du pays : avant 1640, ils représentent les deux tiers des colons et jusqu'à 90 % avec ceux de la région parisienne. C'est très nettement la période la plus homogène sur le plan des origines provinciales. Après avoir dominé jusqu'au milieu du siècle, le Perche recule progressivement

TABLEAU 4
IMPORTANCE RELATIVE DES PRINCIPALES PROVINCES D'ÉMIGRATION PAR PÉRIODE (POUR 100)

1608-1639		1640-1649		1650-1659		1660-1669		1670-1679	
Perche	34	Perche	20	Normandie	19	Normandie	19	Île-de-France	29
Normandie	31	Aunis	19	Aunis	17	Île-de-France	17	Normandie	18
Île-de-France	21	Normandie	17	Île-de-France	12	Poitou	14	Poitou	10
Autres	14	Autres	44	Autres	52	Autres	50	Autres	43
Ensemble	100		100		100		100		100

Source : Programme de recherche en démographie historique (Université de Montréal).

avant de disparaître pour de bon. La Normandie lui succède et réussit à se maintenir ensuite parmi les premières : c'est d'ailleurs la seule province figurant constamment dans les trois premiers rangs.

Complètement absent avant 1640, l'Aunis se hisse au deuxième rang dès les deux décennies suivantes. Il cède ensuite la place au Poitou, lequel se classe bon troisième après 1660. D'une décennie à l'autre, l'Île-de-France conserve une place fort honorable, à l'instar de la Normandie ; les Parisiens s'emparent d'ailleurs du premier rang entre 1670 et 1680.

Ainsi, au cours du demi-siècle considéré ici, la région Normandie-Perche domine initialement ; elle se maintient ensuite au deuxième rang, pendant trois décennies consécutives, derrière la région Poitou-Charentes, puis après la région parisienne durant la dernière période. Dans tout cela, seul l'établissement des soldats de Carignan témoigne d'une relative diversité des origines, comme on le verra plus loin.

Normands et Parisiennes

Les immigrantes, dont près de la moitié se concentrent dans deux provinces, constituent dans l'ensemble un contingent plus homogène que les hommes. Trois pionnières sur dix arrivent de l'Île-de-France, contre moins d'un pionnier sur dix. Le Poitou, au contraire, a deux fois plus d'importance du côté masculin. Mais les hommes sont normands avant tout (voir tableau 5).

Sous les Cent-Associés (1627-1663), les pionnières de l'Aunis sont les plus nombreuses ; mais lorsque le roi prend la colonie en main (1663), l'Île-de-France domine très nettement en doublant sa part : plus de la moitié des filles du roi sont parisiennes (Landry, 1992). Chez les hommes, la Normandie demeure au premier rang, mais le Poitou se classe tout près à partir de 1663. Par région, le Centre-Ouest ou Poitou-Charentes l'emporte chez les pionniers, devant le groupe Normandie-Perche, et il se retrouve deuxième après la région parisienne du côté féminin.

TABLEAU 5
IMPORTANCE RELATIVE DES PRINCIPALES PROVINCES D'ÉMIGRATION
SELON LE SEXE DES PIONNIERS (POUR 100)

1608-1662				1663-1679				1608-1679			
Sexe masculin		Sexe féminin		Sexe masculin		Sexe féminin		Sexe masculin		Sexe féminin	
Normandie	24	Aunis	21	Normandie	20	Île-de-France	37	Normandie	20	Île-de-France	30
Aunis	12	Île-de-France	18	Poitou	18	Normandie	17	Poitou	13	Normandie	17
Perche	11	Normandie	16	Aunis	9	Aunis	10	Aunis	11	Aunis	14
Île-de-France	10	Perche	12	Île-de-France	8	Poitou	7	Île-de-France	9	Poitou	6
Poitou	8	Saintonge	6	Saintonge	6	Champagne	5	Saintonge	6	Perche	5
Autres	35	Autres	27	Autres	39	Autres	25	Autres	41	Autres	28
Ensemble	100		100		100		100		100		100

Source : Programme de recherche en démographie historique (Université de Montréal).

Des colons d'origine urbaine

Un homme sur trois environ et près de trois femmes sur cinq se déclarent d'origine urbaine, avons-nous déjà constaté à propos de ces pionniers (Charbonneau, 1990). Après révision, ces proportions se trouvent sensiblement redressées : c'est presque la moitié des hommes et environ sept femmes sur dix qu'il convient désormais d'écrire (voir tableau 6). Plus complète, la nouvelle définition repose davantage sur la notion qu'on se faisait de la ville au XVII^e siècle, puisque le classement a été établi ici d'après les dictionnaires publiés sous l'Ancien Régime. La majorité des colons sont donc des citadins et plusieurs parmi ceux qui se disent de la campagne sont en outre passés par la ville.

Les pionniers recrutés sous les Cent-Associés sont les plus ruraux, mais cela tient presque exclusivement au sexe féminin. Les filles du roi, arrivées à partir de 1663, sont près de trois fois sur quatre des urbaines, alors que les immigrantes débarquées au début de la colonie, souvent avec leur famille, viennent davantage de la campagne.

Les provinces qui fournissent les plus fortes proportions de ruraux, tant d'un sexe que de l'autre, sont le Perche, le Maine, le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois : plus de sept hommes sur dix et au moins une femme sur deux dans tous les cas. À l'opposé, les provinces présentant les effectifs les plus urbanisés sont l'Île-de-France et l'Aunis, de même que l'Orléanais et la Touraine, toutes caractérisées par l'importance du contingent féminin. Mais les hommes qui viennent de ces provinces se révèlent à peine moins fréquemment de la ville que leurs compatriotes de l'autre sexe. Paris et La Rochelle interviennent ici de façon déterminante, réunissant avec Rouen le tiers des urbains et plus de la moitié des urbaines.

Bien que les villes ne rassemblent pas 20 % des Français à l'époque, l'importance des citadins, même à l'aurore de la colonie, ne saurait étonner. L'histoire des migrations nous enseigne que les individus les plus susceptibles de se déplacer se concentrent dans les villes. Souvent moins bien adaptés à leur milieu, ils sont d'autant plus sujets à l'émigration que les communications les placent, plus que les paysans, en contact avec le monde extérieur (Landry, 1992).

TABLEAU 6
**IMPORTANCE RELATIVE DES PIONNIERS D'ORIGINE URBAINE SELON LA RÉGION D'ORIGINE,
 LA PÉRIODE D'ARRIVÉE ET LE SEXE (POUR 100)**

Région	1608-1662		1663-1679		1608-1679	
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
Bretagne	26,9	60,0	44,7	81,3	37,5	76,2
Normandie-Perche	40,3	44,6	39,6	70,2	40,0	57,9
Région parisienne	66,7	78,0	68,7	86,2	67,6	84,3
Loire	27,8	47,1	61,1	88,0	43,3	67,3
Nord	63,6	71,4	54,8	45,5	57,1	51,7
Est	39,1	58,3	48,3	62,9	44,2	62,2
Poitou-Charentes	44,3	68,3	35,2	55,0	39,0	61,9
Centre	38,5	57,1	55,0	50,0	50,9	53,3
Sud	68,8	100,0	50,6	28,6	53,5	44,4
Ensemble	43,3	61,3	45,3	73,7	44,4	69,0

Source : Programme de recherche en démographie historique (Université de Montréal).

Habitat d'origine

Un peu moins de la moitié des pionniers arrivent de villes grandes ou moyennes et cette proportion dépasse même 60 % dans le cas des femmes ; environ le quart viennent d'une petite ville ou d'un bourg et moins de trois sur dix se rattachent aux paroisses ne comportant pas d'agglomération digne de ce nom (voir tableau 7). Cela tend à signifier que les pionniers appartiennent bien davantage au monde des artisans et des journaliers qu'à celui des laboureurs. Et le phénomène se révèle aussi net sous les Cent-Associés que par la suite, ce qui ne manque pas d'étonner.

Deux fois plus importants que les petites villes à l'époque en France, les bourgs concernent près de quatre immigrants ruraux sur dix. Si l'on observe peu de variations entre les sexes à cet égard, on constate, contre toute attente, que la fraction de ruraux originaires d'un bourg diminue avec le temps. Les premiers défricheurs ne se sont manifestement pas tous recrutés au milieu des massifs forestiers de France.

À vrai dire, le taux d'émigration augmente avec la taille des agglomérations (voir tableau 8). Les villes grandes et moyennes fournissent respectivement quatre et trois fois plus de pionniers que la moyenne, proportionnellement à leur population. Les petites villes et les bourgs affichent un taux moyen, alors que les paroisses rurales se caractérisent par un indice presque dix fois plus faible que celui des grandes villes. Les résultats précédents s'en trouvent confirmés : le recrutement des colons est davantage conditionné par l'offre que par la demande. À qui attend des paysans, défricheurs, bûcherons, agriculteurs, se présentent de préférence des citadins qui connaissent souvent mieux la taille des habits ou le maniement des armes que la faucille ou la hache. Il n'empêche que, dans ce pays hautement agricole qu'est la France du XVII^e siècle, peu d'individus se trouvent vraiment éloignés de la terre.

TABLEAU 7
**DISTRIBUTION DES PIONNIERS SELON LE TYPE D'HABITAT D'ORIGINE,
 LA PÉRIODE D'ARRIVÉE ET LE SEXE***

Habitat	1608-1662				1663-1679				1608-1679			
	Sexe masculin		Sexe féminin		Sexe masculin		Sexe féminin		Sexe masculin		Sexe féminin	
		%		%		%		%		%		%
Grandes villes	126	13,9	111	21,1	179	16,9	385	43,1	305	15,5	496	34,9
Villes moyennes	200	22,1	172	32,6	185	17,5	196	21,9	385	19,6	368	25,9
Petites villes	66	7,3	40	7,6	115	10,9	77	8,6	181	9,2	117	8,2
Bourgs ruraux	213	23,5	94	17,8	185	17,5	77	8,6	398	20,1	171	12,0
Paroisses rurales	300	33,1	110	20,9	394	37,2	159	17,8	694	35,4	269	18,9
Ensemble	905	100	527	100	1 058	100	894	100	1 963	100	1 421	100

* À l'exclusion des non-Français ; les cas indéterminés sont répartis au prorata.

Source : Programme de recherche en démographie historique (Université de Montréal).

TABLEAU 8
NOMBRE DE PIONNIERS PAR TYPE D'HABITAT D'ORIGINE
POUR 100 000 HABITANTS VERS 1700

Habitat	Proportion de la population française vers 1700 (pour 100)	Proportion de l'effectif des pionniers (pour 100)	Taux d'émigration (pour 100 000)
Grandes villes	5,5	23,7	76
Villes moyennes	7,3	22,3	54
Petites villes	6,0	8,8	26
Bourgs ruraux	20,3	16,8	15
Paroisses rurales	60,9	28,5	8
Ensemble	100	100	18

Sources : Meyer, 1983 ; Dupâquier *et al.*, 1988.

Statut linguistique

Ces fondateurs de la souche canadienne-française forment-ils un ensemble relativement homogène sur le plan linguistique ? Il convient sans doute de répondre par l'affirmative à cette question, s'il faut en juger par leurs origines (Charbonneau, 1990). Quatre sur dix viennent en effet des provinces francisantes du Bassin parisien (Barbaud, 1984), et cette proportion s'élève même aux deux tiers si on se limite aux immigrants de la première heure, c'est-à-dire aux colons établis avant 1640. Reste à savoir ensuite dans quelle mesure les urbains des autres provinces s'expriment en français : comme ils représentent 30 % des pionniers, on aboutit à une proportion de sept francisants sur dix immigrants (huit sur dix avant 1640) dans l'hypothèse où les citoyens sont rapidement classés dans le groupe de langue française, quelle que soit leur province d'origine. L'idée est d'autant plus acceptable qu'il s'agit très souvent de villes importantes : les Rouennais, les Dieppois, les Rochelais, les habitants de Poitiers, Caen ou Nantes devaient avoir une assez bonne connaissance du parler français. De nombreux auteurs affirment en outre que les patoisants de langue d'oïl se comprenaient tous entre eux (Asselin et McLaughlin, 1981).

Or, les immigrants originaires des provinces de langue d'oc sont en nombre négligeable : un homme sur 13, une femme sur 75 environ.

Il faut de plus attendre jusqu'à 1665, l'année de l'arrivée du régiment de Carignan, pour que ces immigrants méridionaux prennent une place significative. Ils constituent en effet 20% des hommes établis cette année-là; mais comme il s'agit essentiellement de militaires, dont un certain nombre d'officiers, et qu'il y a parmi eux une fraction appréciable de citoyens, on peut estimer que leur assimilation est déjà largement commencée lorsqu'ils débarquent dans la colonie.

Quand on sait enfin quel rôle les mères jouaient dans la transmission de la langue, on ne saurait trop insister sur le caractère fortement francisant du contingent féminin arrivé dans la colonie.

*
* * *

La personnalité de la colonie a été forgée par les pionniers qui, arrivés tôt, ont vécu assez longtemps pour exercer une influence durable sur leur patrie d'adoption. Un Poitevin arrivé vers 1670 n'a pas la même importance qu'un Normand débarqué avant 1635. Les immigrants repartis en France sitôt leur engagement terminé ne sauraient se comparer aux pionniers dont la progéniture a vite essaimé sur les rives du Saint-Laurent.

Aussi nous a-t-il paru opportun de calculer la part des diverses provinces en faisant le cumul des années vécues avant 1680 par les pionniers issus de chacune d'elles. Mais les résultats ne donnent pas une image très différente de celle qui se dégage des premiers tableaux ci-dessus. Seuls les gens du Perche se distinguent avec une durée moyenne de présence nettement au-dessus de l'ensemble : 27 ans contre 16 ans. Comme le Perche n'a fourni somme toute que des effectifs réduits à l'aurore du pays, son importance relative se révèle finalement inférieure à celle d'une province comme le Poitou, dont l'intervention tardive ne l'a pas empêché de fournir deux fois plus de colons au total; de même, les femmes de l'Île-de-France occupent une place triple de celle des immigrantes du Perche, malgré une durée moyenne de présence deux fois plus faible. L'importance numérique relative des uns a compensé la précocité de l'établissement des autres.

Si la pointe migratoire marquée par les filles du roi et les soldats de Carignan a eu autant d'importance que le mouvement des arrivées

sous les Cent-Associés dans le devenir de la colonie, il n'empêche que les immigrants de la première heure, Normands et Percherons en particulier, n'ont pu se faire ravir le rôle initiateur qu'ils ont nécessairement eu, tant sur le plan linguistique qu'en la plupart des matières. Il reste à voir comment les derniers débarqués se sont fondus dans le groupe initial. C'est là notre prochain objectif: l'analyse de la formation des unions selon l'origine combinée des conjoints.

Bibliographie

- Asselin, Claire, et Anne McLaughlin (1981), « Patois ou français : la langue de la Nouvelle-France au 17^e siècle », dans *Langage et société*, 17, p. 3-58.
- Atlas historique de Normandie* (1967), Caen, Centre de recherches d'histoire quantitative, Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Caen.
- Auger, Roland J. (1951), « Les soldats de la guerre de Sept Ans », dans *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, IV, 4 (juin), p. 243.
- Barbaud, Philippe (1984), *Le choc des patois en Nouvelle-France*, Sillery, PUQ, 204 p.
- Bardet, Jean-Pierre, et Claude Motte (dir.) (dep. 1974), *Paroisses et communes de France*, Dictionnaire d'histoire administrative et démographique, Paris, CNRS, 30 vol. étaient parus en 1991.
- Bouchard, Gérard, et André Larose (1976), « La réglementation des actes de baptême, mariage, sépulture au Québec, des origines à nos jours », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 30, 1 (juin), p. 67-84.
- Charbonneau, Hubert (1975), *Vie et mort de nos ancêtres. Étude démographique*, Montréal, PUM (coll. Démographie canadienne, 3), 268 p.
- Charbonneau, Hubert (1990), « Le caractère français des pionniers de la vallée laurentienne », dans *Cahiers québécois de démographie*, 19, 1 (printemps), p. 49-62.
- Charbonneau, Hubert, Bertrand Desjardins, André Guillemette, Yves Landry, Jacques Légaré et François Nault (1987), avec la collaboration de Réal Bates et Mario Boleda, *Naissance d'une population. Les Français établis au Canada au XVII^e siècle*, Paris et Montréal, PUF et PUM, (INED, coll. Travaux et documents, 118), VIII + 232 p.
- Charbonneau, Hubert, et Normand Robert (1987), « Origines françaises de la population canadienne, 1608-1759 », dans R. Cole Harris (dir.), *Atlas historique du Canada*, vol. I : *Des origines à 1800*, Montréal, PUM, planche 45.
- Doisy, Pierre (1753), *Le royaume de France et les États de Lorraine*, Paris, N. Tilliard, 1 172 p.
- Dupâquier, Jacques (1977), *Statistiques démographiques du Bassin parisien, 1636-1720*, Paris, Gauthier-Villars, 783 p.
- Dupâquier, Jacques, et al. (1988), *Histoire de la population française*, t. 2 : *De la Renaissance à 1789*, Paris, PUF, 601 p.
- Expilly, Jean Joseph d' (1762-1770), *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules*, Paris, Desaint et Saillant, 6 vol.
- Ferland, Jean-Baptiste (1861-1865), *Cours d'histoire du Canada*, Québec, Auguste Côté, 2 vol.
- Fournier, Marcel (1981), *Dictionnaire biographique des Bretons en Nouvelle-France, 1600-1765*, Québec, Archives nationales du Québec (coll. Études et recherches archivistiques, 4), 213 p.
- Garneau, François-Xavier (1859), *Histoire du Canada*, 3^e édition, Québec, P. Lamoureux, 2 vol.

- Godbout, Archange (1946), « Nos hérédités provinciales françaises », dans *Les Archives de folklore*, t. 1, Montréal, Fides, p. 26-40.
- Godbout, Archange (1951-1965), « Nos ancêtres au XVII^e siècle », série d'articles dans *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec*, t. 32-40, 1951-1960, puis dans *Rapport des archives du Québec*, t. 41-43, 1961-1965.
- Harris, R. Cole (1972), « The French Background of Immigrants to Canada before 1700 », dans *Cahiers de géographie de Québec*, 38 (septembre), p. 313-324.
- Jetté, René (1983), avec la collaboration du Programme de recherche en démographie historique, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec – des origines à 1730*, Montréal, PUM, XXX + 1 180 p.
- Lafortune, Marcel (1982, 1983, 1988), *Initiation à la paléographie franco-canadienne*, Montréal, Société de recherche historique Archiv-Histo inc., vol. 1, 1982, 59 p.; vol. 2, 1983, 71 p.; vol. 3, 1988, 48 p.
- Landry, Yves (1992), *Orphelines en France, pionnières au Canada : les filles du roi au XVII^e siècle*, Montréal, Leméac, 436 p.
- Légaré, Jacques (1988), « A Population Register for Canada under the French Regime : Context, Scope, Content, and Applications », dans *Canadian Studies in Population*, 15, 1, p. 1-16.
- Lortie, Stanislas (1903-1904), « De l'origine des Canadiens-français », dans *Bulletin du parler français au Canada*, 1, 9, 1903, p. 160-165 ; 2, 1, 1904, p. 17-18.
- Malchelosse, Gérard (1947), « À propos de nos origines », dans *Les Cahiers des Dix*, 12, p. 231-268.
- Massicotte, É.-Z. (1937), « D'où viennent les colons au XVIII^e siècle », dans *Le Bulletin des recherches historiques*, XLIII, 2 (février), p. 53-56.
- Mathieu, Jacques (1987), avec la collaboration de Pauline Therrien-Fortier et de Régnald Lessard, « Mobilité et sédentarité : stratégies familiales en Nouvelle-France », dans *Recherches sociographiques*, 28, 2-3, p. 211-227.
- Meyer, Jean (1983), *Études sur les villes en Europe occidentale. Milieu du XVII^e siècle à la veille de la Révolution française*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 217 p.
- Mirot, Léon, et Albert Mirot (1980), *Manuel de géographie historique de la France*, Paris, Picard, 623 p.
- Rameau de Saint-Père, Edme (1859), *La France aux colonies*, Paris, Jouby, 355 p.
- Robert, Normand (dep. 1984), *Nos origines en France, des débuts à 1825*, Montréal, Société de recherche historique Archiv-Histo inc., 6 vol. étaient parus en 1991.
- Robert, Normand (1989), *Nos origines en France, des débuts à 1825*, vol. 5 : *Poitou*, Montréal, Société de recherche historique Archiv-Histo inc., 141 p.
- Saugrain, Claude (1709), *Dénombrement du royaume par généralités, élections, paroisses et feux*, Paris, Claude Saugrain, 2 t., 408 p. et 342 p.
- Tanguay, Cyprien (1871-1890), *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, t. I-VII, Montréal, Eusèbe Senécal.
- Trudel, Marcel (1983), *Catalogue des immigrants, 1632-1662*, Montréal, Hurtubise HMH, 569 p.